



CAPA 27 février 2025 - Déclaration liminaire de la FSU

Cette CAPA se tient encore une fois dans un contexte particulier, avec des ministres intérimaires en particulier à l'Éducation Nationale. Depuis septembre 2023, 5 ministres se sont en effet succédé à la tête de notre ministère. Les personnels auront du mal à retenir leurs noms, ce qui, au regard du total mépris et au manque de compétence dont certains ont fait preuve, est une marque de bonne santé mentale.

Sur le fond, la ligne générale anti-fonctionnaire est toujours là : gel du point d'indice, baisse de l'indemnisation des congés maladie, non versement de la GIPA.

Il y a cependant des lueurs d'espoirs, nées de la forte mobilisation du 5 décembre dernier, dans la Fonction Publique et dans l'Éducation Nationale en particulier, puisque le pouvoir a renoncé aux deux jours de carence supplémentaires et aux suppressions de postes dans l'éducation nationale, que la ministre de l'Éducation Nationale a renoncé à faire du brevet un examen de passage en seconde, abolissant ainsi une belle promesse de campagne de l'extrême droite, que le choc des savoirs ne s'appliquera pas en 4e et 3e, reconnaissant en creux l'échec de la mesure des groupes de niveaux en 6e et 5e, que les prépas lycées sont en voie d'extinction progressive, reconnaissant également par là-même l'ineptie de cette politique du tri social, que les rapports successifs ne cessent pas d'accabler le SNU, que le programme EVARS est enfin publié malgré les délires réactionnaires.

Dans notre académie, la préparation de la prochaine rentrée bat son plein. D'après les éléments que vous nous avez fournis, les moyens supplémentaires ne permettront pas que nous quittions le fond des classements en ce qui concerne les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels. En plus, cette rentrée se prépare en l'absence de textes réglementaires, il est vrai que les personnels en ont l'habitude, ce n'est que la 3ème fois consécutive !

Nous abordons maintenant l'ordre du jour de cette CAPA.

Nous rappelons une fois de plus que, depuis la loi de 2019 de destruction ~~transformation~~ de la Fonction Publique, il ne reste plus qu'une seule CAP qui traite de la carrière des personnels, celle d'aujourd'hui. Nous ne l'oublions pas.

Nous siégeons aujourd'hui pour examiner les recours de collègues qui contestent l'appréciation finale émise suite à leur rendez-vous de carrière 2023-2024.

Cette année, ce qui nous a surpris c'est la chute du nombre de collègues éligibles à un RDVC. On

passé de 1034 RDV en 2022-2023 à 787 l'an dernier, soit une baisse de 24 %, particulièrement marquée chez les certifiés, les PEPS, les CPE et les Psyen. Comme nous ne disposons pas de la liste des personnels éligibles, nous en sommes réduits à des supputations. D'autant plus que vous n'avez pas donné une suite favorable à notre demande de disposer de la liste de personnels avec des informations supplémentaires notamment l'ancienneté dans l'échelon. Nous souhaitons donc avoir une explication sur cette baisse brutale et inédite.

D'autre part, le nombre de RDVC qui n'ont pas pu être réalisés est en net recul. C'est une bonne chose.

Finalement, le nombre de recours est identique à celui de l'an dernier. Cette stabilité, tout comme son faible niveau, sont d'ailleurs des caractéristiques de notre académie. Pour la FSU, les causes en sont plurielles. Tout d'abord, pour un grand nombre d'agent·es, l'évaluation s'est déroulée de manière satisfaisante dans notre académie. Mais, certain·es collègues nous font part d'un sentiment d'injustice par rapport à l'évaluation de leur valeur professionnelle par l'institution. Chaque année, et celle-ci n'y déroge pas, nous faisons le constat de collègues qui abandonnent devant la lourdeur du processus de contestation de leur avis final. Observations en fin d'année scolaire dont certains évaluateurs primaires affirment n'avoir jamais été au courant, recours gracieux sur l'avis final qui débouche, dans la quasi-totalité des cas, sur un retour rapide, lapidaire et négatif, recours ultime en CAPA, le tout en respectant des délais impératifs, tout cela s'apparente à une course d'obstacle où l'endurance est nécessaire mais pas suffisante !

Même si, cette année, les recours se concentrent sur le second RDVC, nous avons retrouvé dans les dossiers de recours les mêmes motifs d'incompréhension que les années passées. Nos collègues peuvent constater des incohérences dans l'évaluation ou, plus globalement, déplorer un manque de reconnaissance de leur engagement. Dans des cas, certes peu nombreux, ces situations sont vécues très durement et peuvent être ressenties comme des formes de maltraitance au travail.

En outre, en tant qu'élus des personnels, nous ne disposons pas de l'intégralité des dossiers de RDVC. Nous ne pouvons donc pas garantir à nos collègues que les dossiers ont été traités de manière équitable.

Pour la FSU, l'avis final de la Rectrice doit être en adéquation avec les avis des évaluateur·rices primaires. Nous souhaitons donc que cette CAPA puisse corriger les incohérences constatées dans l'évolution des items entre les 2 derniers RDVC mais aussi entre les positionnements sur les items de la grille, les appréciations littérales des évaluateur·rices primaires et l'avis final, en se fondant sur des éléments objectifs et explicités aux collègues.

Enfin, nous considérons toujours que tous les avis finaux devraient pouvoir être contestés en CAP. Ce n'est pas le cas des avis mis sans RDVC. C'est une situation anormale car elle ne permet pas de recours. Il convient de considérer les cas de ces collègues avec le plus grand soin car cela constitue, selon nous, une différence de traitement discriminatoire. Nous souhaitons savoir combien de collègues ont été évalués de cette manière, quels ont été les avis et les raisons qui ont fait qu'il n'y a pas eu de RDVC.

Nous remercions les services rectoraux pour avoir, suite à notre très ancienne demande, fourni des éléments statistiques en amont de la CAPA et pour leur disponibilité lors de la consultation des dossiers de recours. A ce sujet, nous souhaitons dorénavant disposer, sous forme de fichiers, non seulement du compte-rendu du RDVC mais aussi de tous les éléments que les collègues ont jugé utiles de porter à la connaissance des membres de la CAPA lors de leur saisie.

En ce qui concerne les Congés de Formation Professionnelle, nous rappelons notre demande de disposer de la liste des bénéficiaires de CFP tout comme celle de tous les refus. Cette volonté de s'en tenir à une information règlementairement minimaliste, et donc partielle, ne peut s'analyser que comme une restriction de l'information donnée aux représentant·es élus des personnels.

Nous remercions les services rectoraux pour leurs réponses sur les situations individuelles des candidats à CFP.

Nous vous remercions pour votre écoute.